

Conseil Académique de l'Université Reims Champagne-Ardenne

Réunion du 11 Décembre 2018

Membres présents :

Collège « professeurs » : Essaid AIT-BARKA, Marie-Christine ANDRY, Michel COUDERCHET, Emmanuelle DEVARENNE-CHARPENTIER, Frédéric GUGELOT, Emmanuel GUILLON, Alain LEON, Jean-Hugues RENAULT

Collège « autres enseignants » : Aziz AZIZ, Véronique BEAULANDE, Amar BENNASROUNE, Clément DENHEZ, Sandrine DHONDT-CORDELIER, Hassan FENNIRI, Nathalie GAVEAU, Bertrand GOUJON, Christophe NOWACZKOWSKI, Jean-Francis ORY, Béatrice ROMIER, Stéphanie SAYEN, Line TOUZEAU, Laurent DERBOULLES, Patricia VAZQUEZ, Valérie WAMPFLER

Collège « BIATSS » : Laurence DELAHAUT, Sandrine DROTHIERE-FAVIN, Jennifer GEERAERTS, Benoit JARLOT, Alexandra LUZI

Collège « étudiants » : Nicolas CHUMILLAS, Marjolaine DECK, Quentin GRANDPIERRE, Corentin HUGUES-JOUSSUAME, Aymeric MANZANO, Benjamin TERRIEN

Personnalités extérieures : Hania KOUIDER

Invités : Romain LEROI, Yannick REMION

Membres représentés :

Roselyne ALLEMAND a donné pouvoir à Alexandra LUZI

Julien BOUDON a donné pouvoir à Line TOUZEAU

Éric CASTAGNE a donné pouvoir à Nathalie GAVEAU

Abdellilah EL HDIY et Helga MEISE ont donné pouvoir à Emmanuel GUILLON

Frédéric GUGELOT a donné pouvoir à Michel COUDERCHET

Thomas HOCHMANN et Mohammed LACHI ont donné pouvoir à Essaid AIT BARKA

Alain LEON a donné pouvoir à Marie-Christine ANDRY

Noureddine MANAMANNI a donné pouvoir à Jean-Hugues RENAULT

Pierre MILLET a donné pouvoir à Sandrine DHONDT-CORDELIER

Bertrand POROT a donné pouvoir à Jean-Francis ORY

Zahia GUESSOUM a donné pouvoir à Béatrice CROUZET

Line TOUZEAU a donné pouvoir à Laurent DERBOULLES

Aymeric MANZANO a donné pouvoir à Marjolaine DECK

Thomas MERLE a donné pouvoir à Véronique BEAULANDE

Julian TEODORESCU a donné pouvoir à Corentin HUGUES-JOUSSAUME

Monsieur Essaid AIT-BARKA fait lecture des pouvoirs.

1. Points d'information

Monsieur Essaid AIT-BARKA rappelle l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal du 26 juin 2018 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 26 juin 2018 est soumis au vote.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du 26 juin 2018 à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique qu'il est écrit dans le procès-verbal que la somme de 200 000 euros était allouée à l'association remplaçant la COMUE pour des projets de recherche. Il demande ce qu'il est advenu de cette somme.

Monsieur Jean-Hugues RENAULT demande si cela a un lien avec l'appel à projet reçu récemment qui vise le montage de projets de recherche multi-établissements.

Monsieur Essaid AIT-BARKA qu'il va se renseigner pour apporter des réponses à ces questions.

3. Campagne d'emplois 2019

Monsieur Romain LEROI indique que cette campagne d'emplois a été présentée lors de la conférence des doyens et des directeurs d'unités. Elle a fait l'objet de discussions et d'échanges qui ont menés à des modifications.

L'établissement est sorti du PREF de manière anticipée en 2018 grâce à une maîtrise accentuée de la masse salariale. Néanmoins, le poids de cette masse salariale reste important. Lors du compte financier 2017, le taux de pression de la masse salariale s'élevait à 84,15%. Pour le budget initial de 2019, ce taux va s'élever à 82,33%. La campagne d'emplois est présentée dans les instances de manière concomitante avec le budget de l'établissement.

Cette campagne d'emplois a pour objectif de renforcer le projet scientifique de l'établissement. Les quatre axes de cette campagne d'emplois sont :

- le soutien au pôle AEBB, notamment dans le cadre du dialogue de gestion stratégique expérimental entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et l'université ;
- le développement de l'axe santé et sport dans le cadre également de ce dialogue de gestion expérimental ;
- la structuration de la Maison des Sciences Humaines au sein de l'établissement ;
- dans le domaine des sciences du numérique et de l'ingénieur, l'établissement va faire face à des défis importants dans l'année à venir avec la création d'une nouvelle école d'ingénieur, la création d'une filière en génie urbain au sein de l'ESIREims et la création d'une nouvelle unité de recherche.

Les dialogues de gestion se sont tenus au mois de juin pour les composantes et au mois de septembre pour les unités de recherche et les services centraux et communs. La demande faite était de prioriser

et de hiérarchiser les postes à remonter. Cette règle n'a pas toujours été respectée. Des remontées ont été faites par lots. Il y a eu des classements exæquo. Cela a conduit l'établissement à tenir de nombreux dialogues ultérieurs aux dialogues de gestion.

Deux-cent quinze demandes ont été recensées avec vingt-deux demandes d'enseignants, soixante-quatre demandes d'enseignants-chercheurs et cent vingt-neuf demandes de BIATSS. En 2017, deux-cent soixante-et-une demandes avaient été faites. Concernant la méthodologie, la volonté était de poursuivre la nécessaire maîtrise de la masse salariale et de tenir compte de la répartition des efforts supportés depuis 2016 suite au départ de collègues.

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2018, il y a eu onze créations de postes d'enseignants du second degré, onze créations de postes d'enseignants-chercheurs et onze créations de postes pour les personnels BIATSS. Des promotions et des repyramidages ont également été effectués. Pour la campagne d'emplois 2019, la proposition est de créer dix postes d'enseignants du second degré, vingt postes d'enseignants-chercheurs avec deux postes supplémentaires placés en liste d'attente et onze postes pour les personnels BIATSS.

La campagne d'emplois des enseignants du second degré a été anticipée par rapport à la campagne d'emplois et présentée au conseil d'administration le 9 octobre. Il en résulte la création de dix postes d'enseignants du second degré et un poste de pérennisation. Concernant la campagne des enseignants-chercheurs, la proposition est donc de publier dix-huit postes et d'inscrire deux postes en liste d'attente.

La campagne d'emplois BIATSS a été actualisée suite aux dialogues de gestion avec la publication de quarante postes.

La campagne d'emplois comporte donc la création de dix postes d'enseignants du second degré, dix-huit créations de postes d'enseignants-chercheurs et deux postes en attente et onze créations de postes pour les personnels BIATSS.

Monsieur le président indique que la campagne d'emplois ne représente pas uniquement des emplois, mais également un ensemble de mesures qui ont un impact sur la masse salariale. Cette campagne doit être analysée au regard d'objectifs en termes d'activités de formation, de recherche et d'administration. Depuis la sortie du PREF, l'une des actions principales a été de prendre des mesures concernant les régimes indemnitaires des personnels notamment pour les personnels BIATSS avec la mise en place du RIFSEEP et la gestion des carrières des agents non titulaires. Ces mesures impactent la masse salariale en année pleine à hauteur de 500 000 euros. Il s'agit de nouvelles dépenses nécessaires. Dans le cadre des créations d'emplois, la volonté a été de donner plus de marge de manœuvre pour les créations de postes en lien avec l'enseignement, aussi bien pour les enseignants que les enseignants-chercheurs.. La politique de pérennisation des activités de l'université a été poursuivie. La volonté est d'avoir une université composée en majorité de personnels titulaires. Dans le cadre des repyramidages, beaucoup d'emplois BIATSS ont été pérennisés par différents types de concours. Il s'agit d'actes forts de la politique de l'établissement menés afin de construire une université avec des personnels compétents et des perspectives d'évolution de carrière. Une autre volonté était de régler, en interne, la question des personnels enseignants-chercheurs qui ont peu d'évolution de carrière. Cela est valable pour les enseignants du secondaire via l'article 26-1-2 qui permet à des personnels enseignants de passer maîtres de conférences.

Deux emplois de ce type ont été prévus cette année à l'UFR LSH. Cinq emplois ont été prévus par le biais de l'article 46-3 qui concerne les évolutions des personnels maîtres de conférences en professeurs. Ce concours est important puisqu'il permet d'afficher une véritable politique en faveur

du plafond dans les carrières de certains maîtres de conférences qui n'ont pas de possibilité de mobilité. Avec l'utilisation de l'article 46-3, l'impact sur la masse salariale est plus réduit que lorsqu'il s'agit d'une création puisqu'il y a une forte probabilité que ce poste soit dédié à une personne travaillant déjà à l'URCA. Ce calcul a été fait sur la masse salariale afin de présenter une campagne d'emplois maximale au regard de l'ensemble des points mis en avant. Cela permet, par conséquent, la mise en place d'une trajectoire financière correspondant à celle donnée par l'établissement et permettant à l'URCA de mieux fonctionner et d'investir.

Des réponses ont été apportées suite aux interrogations de la conférence des doyens et des directeurs d'unités. Une liste complémentaire a été proposée. Elle sera, si elle est approuvée par le conseil d'administration, uniquement dépendante du compte de résultat du mois de février. Cela pourra permettre une mise en mouvement de postes en session désynchronisée. Il s'agit d'un poste de professeur en mathématiques et un poste en psychologie.

L'établissement a également répondu à des problématiques concernant des postes de BIATSS sur un certain nombre d'unités. L'établissement a essayé de privilégier au maximum les croisements entre les remontées des composantes et les remontées de la recherche. Il y a peu d'écarts avec ce qui a été proposé. Il est nécessaire que tous les acteurs de l'université jouent le jeu, notamment pour les classements. Les composantes doivent dialoguer avec les unités de recherche afin d'être capables d'élaborer un profil. Ces dialogues doivent s'intégrer dans le projet politique de l'Université.

Monsieur le président est conscient qu'il n'est pas été possible de donner satisfaction à tout le monde. La volonté est d'inscrire cette campagne d'emplois dans un effet mémoire. Il espère que les demandes qui n'ont pas été satisfaites pour cette campagne d'emplois seront renouvelées l'année prochaine. Il n'est pas possible d'avoir de nouvelles demandes à chaque campagne d'emplois. On peut comprendre qu'il y ait un impact de certains départs non prévus sur la campagne d'emplois mais il doit y avoir une continuité sur la ligne de fond.

Monsieur Jean-François ORY demande pourquoi seuls dix départs ont été pris en compte dans la campagne d'emplois alors qu'il y a eu vingt départs d'enseignants en 2018.

Monsieur le président répond que la trajectoire financière de l'établissement est d'atteindre un seuil entre les recettes encaissables et le poids de la masse salariale qui descend en-dessous de 82 % qui est le seuil d'alerte. De plus, il faut également mieux financer les dépenses de fonctionnement. Il est également nécessaire d'augmenter les dépenses d'investissement, ce qui a déjà commencé. Par exemple, l'URCA va, pour la première fois, faire construire un bâtiment par ses propres moyens, le bâtiment de la DEVU. Le bâtiment 13 a été rénové. Toutes ces actions sont financées par l'établissement puisqu'il faut faire des avances de crédits. Il n'est pas certain qu'il y aura des remboursements pour la Maison des Sciences Humaines. Il faut dégager des investissements mais il faut également financer l'amortissement de ces investissements. En 2016, les investissements représentaient 9 millions d'euros. Ils représentent 20 millions d'euros en 2018, ce qui génère 1 million d'euros d'investissement. C'est pour cela que le seuil des 82% est important. De plus, si chaque remplacement était pris en compte, cela remettrait en cause le financement du RIFSEEP pour les BIATSS et les évolutions de carrière pour les personnels ANT. Le choix fait cette année est de privilégier les postes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Lorsque le total du nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs est calculé, il y a plus d'un départ sur deux qui a été remplacé, ce qui était un indicateur du PREF.

Monsieur Jean-François ORY indique qu'il est frustrant de voir qu'en appliquant les critères du PREF de manière brute, le nombre de création de postes pour les enseignants étaient de dix et là, on est à dix.

Monsieur le président indique que deux autres postes ont été ajoutés. Il ne faut pas mettre les enseignants, les enseignants-chercheurs et les BIATSS dans des cases différentes. Sur une campagne d'emplois, il faut trouver des grands équilibres qui correspondent à un besoin de l'établissement. Le fait de recruter trop d'enseignants aurait eu des effets négatifs puisque cela aurait pesé sur l'activité de recherche. Cependant, le fait que des enseignants aient vocation à devenir enseignants-chercheurs a été pris en compte. La priorité devait être donnée aux secteurs en tension, notamment les Sciences économiques sociales et de gestion où il était devenu compliqué d'assurer tous les enseignements. La campagne d'emplois est un exercice compliqué. La proposition faite pour cette campagne d'emplois paraît équilibrée par rapport aux différents échanges qui ont eu lieu. Il attire l'attention des membres du CAC sur le fait que cette campagne respecte en grande majorité les propositions des composantes et des unités de recherche.

Monsieur Jean-François ORY indique qu'il est satisfait de l'effort fait par rapport à l'article 26-1. Cela ne change rien à la masse salariale mais permet à des collègues de changer de vie puisque des enseignants, chercheurs deviennent enseignants-chercheurs.

Monsieur le président précise que cela changera tout de même dans les années à venir.

Monsieur Jean-François ORY répond que cela changera peu puisque la grille des PRAG est la même que celle des maîtres de conférences.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'une question de données des perspectives mais non une question d'impact sur la masse salariale.

Monsieur Jean-François ORY indique que cela change puisqu'il n'y a plus la pression de faire un service d'enseignements à au moins 384 heures et de continuer l'activité de recherche. La vie est plus confortable même si le salaire ne change pas. Cette question avait été posée l'année dernière en évoquant le fait que les composantes devaient se saisir de cet article. Cette année, deux demandes ont été faites par l'UFR LSH et une par l'UFR SESG. Sur le document envoyé, trois demandes ressortent. Il demande s'il s'agit bien de celles-ci.

Monsieur le président répond qu'il s'agit bien de ces demandes. La demande de l'UFR SESG, après discussion avec le doyen, doit encore recevoir l'assentiment du conseil de gestion restreint.

Monsieur Jean-François ORY demande si d'autres composantes ont fait des demandes en ce sens.

Monsieur le président répond qu'à priori, ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-François ORY indique que des collègues d'autres composantes ont fait des demandes.

Monsieur le président indique qu'il a fallu parfois obtenir les demandes, y compris celles faites par les composantes. Entre ce qu'il passe lors d'une délibération du conseil de gestion d'une composante et les souhaits émis lors du CAC, il faut parfois concilier deux mondes. Les intérêts de départements ne sont pas forcément les mêmes que ceux d'un établissement ou que ceux des personnes qui le composent. Le dialogue de gestion sert également à expliquer aux composantes qu'elles doivent se saisir de cette question et effectuer les remontées puisque ce sont elles qui sont sur le terrain et qui déploient l'offre de formation. Elles doivent, parfois, regarder comment concilier une politique de composante et une politique d'établissement et ne pas baser une campagne d'emplois seulement sur leur politique de composante.

Monsieur Jean-François ORY indique que des personnes concernées par cet article ont été identifiées. Elles ont de multiples qualifications dans plusieurs sections. Des demandes n'ont pas été remontées. Certains collègues sont en difficulté dans leur vie personnelle et professionnelle. Il est difficile de

maintenir un esprit de recherche dans ces conditions. Si certaines composantes font des blocages, il serait peut-être bien que le service RH puisse détecter ces demandes.

Monsieur le président indique qu'il en est conscient et que le travail se poursuit dans cette direction. Les recensements peuvent être envoyés, ce qui aide à préparer les discussions.

Sur les propositions de postes par composantes :

Monsieur le président indique que les tableaux sont présentés par composante. Il précise les postes retenus pour l'UFR Droit et science politique.

Concernant l'UFR LSH, monsieur Yannick REMION indique que le poste de maître de conférences en psychologie avait été octroyé en campagne d'emplois 2018. Le concours n'a pas été fructueux. Le poste est donc republié pour cette campagne d'emplois et n'a pas besoin d'être revoté puisqu'il a été voté l'année dernière. Les postes placés en deuxième et troisième position ont été votés lors du CA du mois d'octobre pour la campagne des enseignants du second degré. Les postes soumis au vote ce jour concernent donc un poste de maître de conférences en géographie en 23^{ème} section pour une création, un poste de maître de conférences en 8^{ème} section au titre de l'article 26-1-2, un poste de maître de conférences en 14^{ème} section pour le CIRLEP et un poste de maître de conférences en 16^{ème} section figurant sur la liste complémentaire.

Madame Véronique BEAULANDE indique que le poste de PRAG en histoire contemporaine est à la fois prévu à Reims et à Troyes.

Monsieur Yannick REMION indique que le conseil de gestion a dû statuer sur le fait que les enseignements allaient se situer sur les deux sites. La résidence administrative de l'enseignant ne peut être basée à Reims et à Troyes.

Monsieur le président indique que la mise en place de la nouvelle licence impose le suivi d'étudiants par des enseignants. Il y a un besoin de mettre des enseignants en résidence administrative à Troyes. La demande faite était un enseignant pour Reims et Troyes. Le choix fait a été présenté à la réunion des doyens durant laquelle il n'y a pas eu de remarque à ce sujet. Le suivi des cours, TD et TP est important et nécessite d'organiser des équipes sur place.

Monsieur Bertrand GOUJON trouve qu'il est absurde de prendre en charge les frais de transport à Reims alors que les interventions à Reims seront majoritaires dans le service du collègue PRAG, eu égard aux besoins.

Monsieur le président répond que cela n'est pas absurde puisque la personne ne sera pratiquement qu'à Reims et qu'il faudrait prendre en charge des déplacements ponctuels à Troyes. Il y a également des besoins d'encadrement à Troyes.

Monsieur Bertrand GOUJON indique que le collègue sera sur les deux sites mais, en pratique, et eu égard aux besoins de dédoublement de groupes, un tiers de son service se fera sur Troyes et deux tiers se feront à Reims. Avec le service de PRAG, cela signifie donc une démultiplication des trajets nécessaires depuis le lieu de rattachement administratif officiel.

Monsieur le président indique que cela a déjà été voté.

Madame Véronique BEAULANDE indique qu'elle n'est pas certaine que la résidence administrative à Troyes soit indiquée sur la fiche de poste.

Monsieur le président indique que le CA l'a voté comme tel et qu'il faudra, par conséquent, que la décision s'applique. Il pensait qu'avec un PRAG, il était possible d'avoir plus de souplesse sur le service.

La nature même de l'enseignant, un peu plus polyvalent, faisait qu'il était possible de consacrer une grande partie de son service sur sa résidence administrative. A Troyes, il existe un déficit de personnel face aux étudiants. Il est nécessaire d'organiser l'accompagnement des étudiants dans leur cursus universitaire. Cet accompagnement se fait avec des personnels vacataires, mais également avec des titulaires. Si aucun enseignant n'est affecté à Troyes, il sera compliqué de faire tourner l'antenne troyenne et cela engendrera un souci d'équité par rapport aux étudiants de Troyes. Il serait plus simple qu'une personne soit présente à Troyes, notamment pour les demandes de rendez-vous des étudiants.

Madame Véronique BEAULANDE indique qu'il y a des enseignants qui se déplacent tous les jours à Troyes. Elle voit, elle-même, beaucoup ses étudiants troyens.

Monsieur le président indique qu'il faudra un jour mettre en place un débat sur les à-côtés de l'enseignement. La logique est d'arriver à mieux suivre les étudiants, notamment lors de la première année d'inscription à l'université. Cela nécessite un effort particulier de proximité. Sur un enseignant du second degré assez polyvalent et à qui on affecte cette mission, cela ne paraissait pas poser de problèmes.

Monsieur Bertrand GOUJON indique que cet enseignant met, accessoirement, en place des enseignements spécifiques de numérique pour historien qui peuvent avoir lieu sur les deux sites. Le fait de coordonner un groupe de TD à Troyes et plusieurs groupes de TD en numérique ne représente pas tout à fait les mêmes ambitions. La proposition faite n'est pas logique. Dans le comité qui s'est réuni hier, aucun membre du comité n'était au clair sur cette dimension qui n'a pas été expliquée.

Monsieur le président renvoie les conseillers vers leur doyen qui possède les informations. Il y a également une délibération du CA.

Monsieur Bertrand GOUJON imagine que le CA ne s'est pas prononcé sur une résidence administrative à Troyes.

Monsieur le président répond que c'est bien le cas.

Madame Véronique BEAULANDE demande si, pour le poste en 23^{ème} section avec une résidence administrative à Reims, une partie du service se fera à Troyes.

Monsieur Yannick REMION répond que, du fait que le poste serait en partie dédié à un master situé à Reims, il était plus simple que la résidence administrative soit située à Reims. Les enseignants basés à Reims ont vocation à pouvoir faire cours à Troyes et inversement. Lors de la construction d'un poste, la résidence administrative doit être précisée et un choix doit donc être fait. Lorsqu'un service est partagé entre deux villes, un choix doit être opéré sur la résidence administrative. Sur le poste de PRAG, la décision est définitive puisque le poste a été voté en CA. Sur le poste de MC en 23^{ème} section, un changement est encore possible même s'il lui semble que la résidence a plus vocation à être située à Reims.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique que pour le poste affiché au CIRLEP, il souscrit pleinement à ce qui a été dit concernant l'article 26-1-2. A la conférence des doyens, le doyen de l'UFR LSH a revendiqué ce poste puisqu'un certain nombre de collègues, maîtres de conférences dans la discipline, émargeaient à 600 heures. Il ne comprend pas que l'enseignant effectue 192 heures de moins alors que les autres enseignants sont en triple service.

Monsieur le président répond qu'une discussion a eu lieu avec le doyen. Cette proposition est la seule qui pouvait être faite. Le doyen de l'UFR LSH va en parler avec la personne concernée afin qu'elle continue à faire un effort l'année prochaine.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande si la personne va faire 192 heures complémentaires.

Monsieur le président répond qu'il ne sait pas. Il trouve que les choses sont abordées de façon très binaire. Il y a un problème de captage d'un certain nombre de vacataires qui seront mieux formés auprès des enseignants et qui peuvent décharger les personnels titulaires de l'établissement. Toutes les heures mises dans les maquettes ne peuvent pas être faites par des titulaires. Autrement, il n'y aurait pas les heures complémentaires qu'il y a actuellement. Le système doit être optimisé. L'année prochaine, le doyen de l'UFR LSH demandera sûrement à cette personne de continuer à faire un effort au-dessus de 192 heures mais il ne sait pas combien puisque c'est le doyen qui fera la proposition de service. Suite à la discussion, le doyen de l'UFR LSH a dit qu'il était satisfait de cette proposition.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique qu'un problème humain est peut-être réglé mais que cette solution ne règle pas la surcharge de service mais l'aggrave.

Madame Véronique BEAULANDE indique que sur la fiche de poste pour le poste de PRAG affichée sur Galaxie, il est indiqué que le service se fait à Reims et à Troyes et principalement à Reims.

Monsieur le président indique que cela pose un vrai problème puisque les décisions du conseil d'administration s'imposent à tous.

Concernant l'UFR SESG, Monsieur le président indique que la demande de poste en 26-1-2 n'a pas été proposée dans cette campagne d'emplois puisque, après échanges avec le doyen, il y avait un problème au niveau du conseil de gestion. Il faudra que cette demande soit représentée l'année prochaine avec un ordre de priorité important. Un effort particulier a été fait sur la composante puisqu'il y a sur cette composante des difficultés à assurer la qualité de la formation vis-à-vis des étudiants par manque d'encadrement d'enseignants-chercheurs et d'enseignants titulaires. Il n'est pas possible de répondre aux besoins en enseignement avec des vacataires. Monsieur le président indique les postes proposés en campagne d'emplois pour l'UFR SESG. Les postes de maîtres de conférences sont encrés à Troyes pour l'ouverture de la licence SESG. Les enseignants-chercheurs basés à Troyes ont également vocation à se déplacer à Reims. Leurs déplacements sont pris en charge.

Concernant l'UFR SEN, Monsieur le président indique que les classements étaient effectués par lot et ont été pris en compte comme tels. La création du poste de professeur de mathématiques pour le LMR était classée par la composante en lot 2 mais faisait partie des priorités absolues de l'unité. Cette unité a un projet avec le CNRS. Elle doit retrouver son label d'UMR alors qu'actuellement, elle est FRE. Dans un premier temps, cette création n'avait pas été comptée puisqu'elle ne faisait pas partie des priorités de la composante. Après échanges avec le directeur de l'unité, la demande a été réexaminée afin de rassurer le CNRS dans son soutien à cette unité. La proposition pour la liste complémentaire concerne donc un vote pour une mise en mouvement en session désynchronisée ou, l'intégration de cette liste complémentaire dans la prochaine campagne d'emplois.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande, si pour l'UFR SEN, le fait d'avoir mis trois postes de professeurs avec l'article 46-3 ne fait pas beaucoup. Il aimerait savoir quelle est la motivation pour ces trois postes.

Monsieur le président répond que deux demandes ont été classées dans le lot 1 et une autre dans le lot 2 par la composante. Elles ont également été remontées par les unités avec un classement en première position pour deux unités et en deuxième position pour une autre. Le but est de donner les moyens de travailler.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique que d'autres unités ont remonté en 1 des 46-3, tous aussi légitimes. Il demande pourquoi ces unités ont été choisies plutôt que d'autres. A l'époque où les 46-3

ont été décidés, l'EiSINe n'était pas connue. Le sujet a été abordé par le doyen de l'UFR SEN en conférence des doyens. Le poste en 46-3 a été voté en conseil de gestion avant d'apprendre la création de l'EiSINe.

Monsieur le président répond que c'est pour cela qu'il a été affiché pour ce poste UFR SEN ou EiSINe puisque le résultat ne sera connu qu'au mois de janvier.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique que le vote du conseil de gestion n'aurait peut-être pas été le même s'il avait été au courant de la création de l'EiSINe.

Monsieur le président indique que le vote de l'EiSINe aurait également été la première position. On a pensé que la qualité de la personne n'était pas remise en cause, que la construction de la stratégie de développement des filières ingénieurs à l'URCA était importante. Les postes sélectionnés n'ont pas été inventés. La géopolitique n'a pas été perçue au même degré de priorité par la composante et par l'université. La tutelle n'a donné une habilitation que pour 2 ans alors que ce domaine a une vraie capacité de développement. L'université doit donc en faire une priorité. Des divergences existent donc sur ce point.

La demande du GSMA a été remontée depuis plusieurs années et elle était classée en priorité. La réponse a donc été favorable concernant cette demande. La demande du professeur en 61^{ème} section était faite en 46-1 et non en 46-3. Le fait qu'il s'agissait d'une création a été pris en compte, mais également le fait que le besoin d'un poste en plus n'était pas forcément nécessaire. De plus, ce 46-1 correspondait à quelqu'un. Le poste pouvait donc être proposé en 46-3. Cela a permis de libérer des moyens afin de faire autre chose. Le poste pour la bioéconomie était déjà remonté l'année dernière.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique qu'il n'était pas remonté l'année dernière et le RIBP a déjà bénéficié d'une promotion interne il y a 2 ans.

Monsieur Yannick REMION indique que ce poste avait bien été remonté par le laboratoire l'an dernier mais il n'était pas passé en conseil de gestion.

Monsieur Emmanuel GUILLON précise qu'il ne l'avait pas vu en conseil académique.

Monsieur Essaid AIT-BARKA précise que le poste a été retiré avant le conseil académique puisqu'il n'est pas passé par la voie traditionnelle en passant par le conseil de gestion.

Monsieur le président indique que cette année, il a bien été remonté par la composante.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique que sa question porte sur la légitimité de ce poste par rapport à d'autres.

Monsieur le président indique que derrière des 46-3, il y a des personnes.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique qu'il ne parle pas de personnes, il ne les connaît pas.

Monsieur le président propose de clore le débat.

Concernant l'UFR STAPS, monsieur le président indique qu'il s'agit d'une filière en tension. Il y a un besoin de mettre des enseignants et des enseignants-chercheurs devant des étudiants. De plus, un laboratoire a été créé hébergeant une recherche dans le cadre d'un projet.

Monsieur le président indique pour l'UFR Pharmacie, la demande concerne un poste de MCUPH.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il s'agit d'une demande classée en première position qui a déjà été présentée, du fait d'exigences calendaires, lors de la révision des effectifs. Le but est de tenter de

retenir un poste de MCUPH en reconduisant un support de MCU de l'université et une balance hospitalière mise en place par l'hôpital. L'URCA et le CHU sont d'accord pour tenter l'opération. La demande est donc de se positionner sur le fait de mettre cette balance MCU dans un MCUPH.

Monsieur Jean-Hugues RENAULT indique que cette demande n'a pas été interclassée avec les autres. Deux propositions sont sorties du conseil de gestion, dans la mesure où la demande pour le poste de MCUPH est une demande particulière. Un autre classement a été remonté pour les postes classiques par lot. Sur cette composante, pour les postes classiques, aucun des postes classés prioritaires au titre de la composante et/ou des unités de recherche n'a été amendé.

Monsieur Yannick REMION indique qu'un certain nombre de demandes correspondent à des postes qui ne sont pas encore vacants. La jurisprudence pour ces postes est d'attendre l'année suivante pour les considérer en campagne d'emplois. L'UFR de Pharmacie a sollicité la présidence sur l'opération de MCUPH en amont de cette campagne d'emplois comme priorité absolue. L'idée est de reconstituer un lien hospitalo-universitaire sur la composante pharmacie. La difficulté est qu'il y a très peu de supports actuels puisque le support MCU était le seul.

Monsieur Jean-Hugues RENAULT ne remet pas en cause le caractère particulier de l'UFR de Pharmacie de Reims qui doit être avant-dernière en termes de bi-appartenance. Cependant, on semble s'inscrire dans une trajectoire qui est d'essayer de reconstituer des bi-appartenances. Il demande si cela va encore oblitérer sur les années qui viennent sur des demandes classiques.

Monsieur le président répond que cela dépendra de la composante. Les bi-appartenances ne sont pas faites par l'URCA. Elles sont faites lorsqu'il y a une proposition.

Monsieur Yannick REMION ajoute qu'il ne s'agit pas de la demande de l'URCA mais d'une demande du doyen de l'UFR de Pharmacie.

Monsieur le président indique que les conseillers ne peuvent pas croire que toutes propositions de la campagne d'emplois ne viennent que de la présidence. Cela peut arriver que des directives soient données. Un travail est effectué avec les composantes et les unités de recherche. Une progression est possible. Les dialogues de gestion ont été utiles mais ils n'ont pas donné lieu à des relevés de décisions notifiés. Cela sera amélioré l'année prochaine. Pour lui, il y a un travail sur le terrain au niveau des composantes que l'on accompagne. L'URCA a une convention avec le CHU. Un projet existe autour du développement de la santé en lien avec le CHU, le ministère, etc. Il s'agit d'un secteur important pour l'université en terme de développement de l'enseignement. L'URCA a pu bénéficier du dialogue de gestion stratégique et a investi dans le secteur de la santé dans la simulation numérique pour la formation des étudiants et des personnels. Dans un établissement de santé, il doit y avoir des praticiens hospitaliers. Il constate qu'il n'y en avait pas en pharmacie. Le fait de reconstituer des bi-appartenances est un mécanisme compliqué dans le dialogue avec le CHU et avec l'ARS. Il s'agit vraiment d'une volonté des acteurs de terrain. La santé représente les composantes de santé et le CHU.

Monsieur Yannick REMION précise que dans les tableaux présentés pour cette campagne d'emplois, le choix fait a été de s'arrêter à la dernière demande qui a été acceptée. Lorsque les priorisations venant d'une composante ne sont pas claires, l'interprétation devient nécessaire. Cette demande a été présentée comme une priorité absolue de la composante. Il y avait ensuite des lots. Comme on a imaginé ne pouvoir donner satisfaction qu'à ce poste-là pour l'UFR de Pharmacie, les autres demandes qui étaient exprimées ne sont pas parues. Toutes les autres composantes avaient d'autres demandes qui n'apparaissent pas sur le tableau.

Monsieur Jean-Hugues RENAULT indique que dans les UFR de Pharmacie, toutes les disciplines ne sont pas éligibles au poste de bi-appartenance. Monsieur Yannick REMION indique qu'il ne sera pas possible de reproduire cette démarche tous les ans. Pour cette année, il s'avère que le doyen a ressenti la possibilité d'effectuer ce montage. L'URCA a suivi puisqu'il y a eu ce besoin de remettre des hospitalo-universitaires dans cette composante.

Monsieur le président indique que le poste prévu pour l'ESIREims sera affecté au nouvel Institut des sciences de l'ingénieur.

Concernant l'ESPE, les deux postes en création correspondent à des priorités de la composante et de l'unité. Cette composante a besoin de renforcer son encadrement avec des enseignants-chercheurs. Cela permet également de renforcer le projet de l'unité de recherche du CEREP qui est l'unité d'hébergement des enseignants-chercheurs de l'ESPE.

Concernant l'IFTS, la demande de maître de conférences en 61^{ème} section a été retenue afin de renforcer le projet de filière ingénieur.

Concernant l'IUT, le dernier poste de PRAG en liste n'a pas été retenu afin de passer dans l'ordre aux enseignants-chercheurs.

Monsieur Emmanuel GUILLON indique qu'il y avait déjà eu un poste en 46-3 au GRESPI à la dernière campagne d'emplois. Toutes les unités ont des priorités en 46.3.

Monsieur le président indique qu'il s'agissait d'une demande prioritaire pour le directeur de l'IUT puisque cela bloquait un ensemble de mouvements sur des postes de PR. Il concède qu'il s'agit de la même unité que l'année passée mais pas la même composante et la même situation.

Concernant l'IUT de Troyes, le poste de MC en droit public en section 2 concerne la mise en place du département carrières juridiques du fait d'un fort taux de pression à la rentrée et d'une demande de la Rectrice d'ouvrir un second groupe. A Troyes, et au vue du nombre d'enseignants-chercheurs, il pourrait être intéressant d'y installer une antenne de la Maison des sciences humaines, pilotée par l'URCA. Cette antenne pourrait également accueillir les collègues du département sciences humaines de l'UTT.

Monsieur Emmanuel GUILLON demande à ce que le vote se déroule à bulletin secret.

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la campagne d'emplois 2019 avec 30 voix pour, 14 contre, 1 abstention et 4 votes blancs.

4. Questions diverses

Une motion est proposée au vote du Conseil académique.

« Suite à l'annonce des orientations du programme « Bienvenue en France », le premier ministre Edouard Philippe a annoncé le 19 novembre dernier un projet de loi visant à instaurer, dès la rentrée de 2019, des frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux (hors union européenne,

espace économique européen, Suisse et Québec). Ces frais s'élèveront à 2770€ par année de licence et 3770€ par année de master ou de doctorat (au lieu de respectivement 170, 243 et 380€).

Cette mesure remet en cause le rôle universaliste de l'université qui depuis le XIIème siècle s'est toujours attachée à accueillir tous les étudiants. Elle porte de plus en plus atteinte aux valeurs humanistes que les universitaires portent et défendent quotidiennement. Mettre un prix à l'accès à l'université ne pourra qu'en interdire l'accès à ceux, qui confrontés à des difficultés économiques, y projettent l'espoir d'une vie meilleure.

Le conseil académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne appelle le gouvernement à reconsidérer cette mesure dans le sens d'un service public de l'enseignement supérieur favorisant l'accès équitable à tous les étudiants et le rayonnement international de l'université française. »

Monsieur Amar BENNASROUNE indique qu'il s'agit d'une injustice d'augmenter ces frais universitaires pour les étudiants étrangers.

Monsieur Jean-Francis ORY précise que toutes les universités se mobilisent concernant ce sujet.

Monsieur Essaid AIT-BARKA indique qu'aucune loi n'est sortie pour le moment. Beaucoup de communiqués sont sortis concernant ce sujet dont un émis par Campus France. Il subsiste un débat concernant le pourcentage d'exonération qui serait attribué aux universités. Les taxes concernent uniquement les étudiants extracommunautaires, exceptés ceux provenant du Canada et de la Suisse. Pour la partie exonération, les étudiants qui seront en co-diplôme avec l'URCA ou en cotutelle ne paieront pas les taxes extracommunautaires. Pour le moment, rien n'est encore acté.

Monsieur Jean-Hugues RENAULT indique que cette annonce a été justifiée par le constat fait depuis quelques années que si on augmente les frais d'inscription au regard de certaines personnes relativement fortunées, les universités vont gagner en crédibilité. Par ce système, une distorsion évidente de classe sociale et de zone géographique d'accueil est en train d'être instaurée, ce qui est grave.

*Le Conseil académique de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la **motion avec 42 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h42.